

## Gaz à effet de serre

# Vaste fraude aux droits polluer stopp e par No 21

**En juin, l'ONU va revoir sa copie sur les incitations à réduire les rejets de CO<sub>2</sub>. Grâce à des Genevois qui ont débusqué les fraudeurs**

**Olivier Bot**

C'est l'histoire de David en passe de terrasser Goliath. D'un petit groupe basé à Genève qui est en train de gagner une bataille contre de puissants lobbys. L'association Noé 21, associée aux ONG ELAgency et CDM watch, a en effet convaincu l'agence climatique de l'ONU et la Commission européenne qu'un des mécanismes d'incitation à réduire les gaz à effet de serre a profité à des fraudeurs. Sans aucun bénéfice pour l'environnement.

L'enjeu n'est pas mince: il s'agit d'un gain de 120 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émis, soit deux fois les rejets annuels de la Suisse. Cette pollution était en effet intentionnellement produite par quelques entreprises qui gagnaient plus à détruire ces gaz qu'à produire leurs marchandises. Et plus d'un milliard de francs était ainsi gaspillé au lieu d'aller à la lutte contre le réchauffement climatique.

Voici comment... Depuis la signature du Protocole de Kyoto en 1997, les pays industrialisés se sont fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Quand ils ne peuvent pas atteindre leurs objectifs, ils peuvent compenser leur dépassement en aidant des pays en développement à réduire leurs rejets. Ce mécanisme dit de développement propre subventionne des projets menés au sud.

Parmi les 2000 projets figurent dix-neuf usines qui produisent un gaz réfrigérant néfaste pour la couche d'ozone mais toujours autorisé au sud, le HCFC-22. Cette fabrication dégage un autre composé gazeux, le HFC-23, qui est 11 700 fois plus nocif que le CO<sub>2</sub>. Sa destruction donne droit à des certificats de réduction d'émission d'équivalent CO<sub>2</sub>, à un coût très bas, autour de 17 centimes d'euros la tonne de CO<sub>2</sub>... Un simple brûleur sur la cheminée suffit à le détruire.

En Inde, en Chine et en Corée du Sud, ces usines de gaz réfrigérant tournent à plein et sont taxées par



**Jerôme Strobel et Chaïm Nissim. «Notre soupçon est né en 2007. Un journaliste du «New York Times» a remarqué que les certificats de droit à polluer pouvaient inciter à créer de la pollution.»** LAURENT GUIRAUD

les gouvernements. Une bonne affaire pour tout le monde.

«Notre soupçon est né en 2007. Un journaliste du *New York Times* a eu du flair et a remarqué que ces certificats de droit à polluer bon marché pouvaient inciter à créer de la pollution, raconte Chaïm Nissim, ingénieur et secrétaire de Noé 21. En 2008, on a mandaté un ami physicien allemand afin d'éplucher les rapports d'émissions des entreprises à l'agence climatique de l'ONU qui gère le mécanisme de développement propre (MDP). On s'est aperçu que ces usines produisaient

juste les quotas permettant les certificats, qu'elles étaient toutes alignées sur les taux de pollution maximum autorisés. Etonnant, non?»

Malgré les pressions des pays concernés, les Nations Unies sont donc en train de revoir leur copie pour éviter qu'à l'avenir, de petits malins ne s'engouffrent dans les failles du système. En juin prochain, un nouveau dispositif va être mis en place. Et d'ici là, aucun nouveau projet ne sera financé, et aucun renouvellement autorisé. Une première victoire acquise en novembre dernier. Ce n'est pas la seule.

Les Vingt-Sept ont, en effet, décidé vendredi d'interdire l'achat des certificats de HFC23. L'Union européenne veut aussi proposer des certificats de qualité pour la période 2013-2020.

«La Suisse n'achète pas de certificats HFC23. Elle pourrait aussi les interdire. En outre, beaucoup de certificats de la «Bourse Carbone» passent par la Suisse. La Confédération pourrait cesser de les réceptionner dans son registre...» note Jérôme Strobel, physicien chargé de recherche à Noé 21.

## Les cybercriminels du carbone

● Fermée pour cause de cyberattaque! La Bourse au carbone de Bruxelles, qui gère le marché des droits d'émission de dioxine de carbone, a dû suspendre ses activités mercredi dernier, ayant constaté une intrusion du type «Stuxnet» en Iran. Des pirates informatiques ont en effet réussi à s'introduire dans la place et à détourner pour deux millions de tonnes de droits à polluer! Revendus à des entreprises, ces certificats pourraient rapporter au cours actuel de la tonne (18 francs) pas

moins de 37 millions de francs. Ces cybercriminels ont lancé une série d'attaques contre les registres de quotas d'émission de la République tchèque, de l'Autriche, de la Pologne, de l'Estonie et de la Grèce. C'est en Autriche que la première effraction a été constatée le 17 janvier dernier. Cette intrusion est une première dans les annales de la cybercriminalité. Le marché aux quotas d'émission de carbone, né du Protocole de Kyoto en 1997, n'avait jamais subi un pareil

assaut. Selon France 24, Europol enquête depuis deux ans sur un autre vaste réseau criminel qui fraudait sur les quotas de droits à polluer. Cette escroquerie aurait déjà coûté des milliards de francs en Europe. En décembre dernier, plusieurs personnes ont ainsi été arrêtées, suspectées d'avoir participé à cette escroquerie. En novembre, le cimentier roumain Holcim a constaté pour sa part qu'on lui avait volé pour 1,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub> sur les registres de quotas roumains. **O.BOT**